

Compte-rendu de l'Apérocolo – Temps des châtaignes 2013

La problématique est celle de l'organisation ou plus exactement des « conditions » de l'ouverture des séjours sur l'été 2014, cette année étant l'occasion de reposer les bases de la charte des séjours organisés par l'association du Temps des vacances.

Principe de base : l'équipe pédagogique et particulièrement l'équipe de direction qui choisit le TDV **adhère à la charte de l'association** et respecte les engagements fixés par la charte.

➔ définir les points fondamentaux de cette charte (éducative/pédagogique)

- coucher
- lever
- pause « obligatoire » des animateurs pour souffler
- fonctionnement (activités du matin, téléphones mobiles, temps de préparation des activités, « anciens » qui n'ont peut-être pas une place dans l'animation, participation aux réunions et différentes propositions de l'association, etc.)
- rapport à l'enfant (téléphones mobiles, gestion des situations particulières – exclusion, etc.)

Il est important que ces quelques règles (et/ou d'autres) soient explicites et que les raisons et choix qui motivent ces règles soient elles-mêmes explicites (le pourquoi de cette règle).

Les équipes pédagogiques sont recrutées sur la base de cette charte pour élaborer leur projet pédagogique (projet pédagogique du séjour).

➔ L'équipe pédagogique (**au complet**) devrait se rendre disponible suffisamment tôt en amont des séjours pour discuter et mettre en place ce projet : planning du recrutement des animateurs, topZ, Z, répartition des postes (chef de convoi, organisation du transport de l'équipe d'encadrement, AS, responsable du matériel pédagogique, par exemple). Cette première phase permettrait ensuite d'ouvrir les inscriptions pour les familles.

Pour l'unité des séjours, il est souhaitable qu'il y ait brassage des équipes qui ont déjà fonctionnées sur les étés précédents et une rencontre commune de préparation de l'été 2014 (pour tous ? pour les équipes de direction ? pour le « noyau » ?)

Défraiement du WE de préparation obligatoire ? (selon le principe de fonctionnement d'autres associations)

Un exemple : la charte TopZ élaborée et affinée au fil des années ; cette charte est signée par les jeunes et leurs parents. Caline a assuré cette année (2013) la mise en place des équipes TopZ pour l'été (4 séjours) soit la gestion des candidatures (via messagerie futurtopz@live.fr), l'organisation d'une ou plusieurs rencontres pour expliquer le projet, présenter la charte, finaliser « le contrat » et valider les équipes (pour mémoire, l'effectif d'une équipe TopZ pour un séjour de 105-115 enfants – env. 150 personnes – a été fixé en AG à 7 jeunes qui s'engagent sur le séjour complet)

Participaient à cet échange **des animateurs et topZ** : Mathilde, Jean, Julien, Hector, Lukas, Alexis, Alice, Lucine, Mathilde, Caline, Mehdi, Bastien, Ariane, Romain, Perrine, Killian, Anne-Laure, **représentant plus largement les séjours où Jean-Armand assure une co-direction sans doute parce qu'ils ont été plus sensibilisés à ces propositions de séjours** en marge de l'animation (bien que l'expression soit certainement très mal choisie !); **des adultes engagés dans l'association** à travers leur participation pendant l'été (Z) ou lors de ces semaines-bricolage : Anne-Pierre, Marie-Christine et Michel V., Pierre M., Alain, Nathalie B., Yolande, Nathalie et Pascal, Pascal T. Éric et Florence, Patrick qui nous a fait profiter de son expérience de direction avec d'autres associations.

Compte-rendu : Florence B.